
AVIS PUBLIC

D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Avis public est donné par la soussignée, Mélanie Roux, greffière-trésorière par intérim, à tous les contribuables de la Municipalité de Franklin à l'effet qu'il y a eu adoption du règlement ci-dessous cité lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le lundi 7 février 2022. Le règlement a été certifié conforme par la MRC du Haut-Saint-Laurent à la suite de l'émission d'un certificat de conformité daté du 25 mars 2022. Ce règlement est donc **en vigueur depuis le 25 mars 2022**.

- **Règlement # 420-2022 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

Le Règlement # 420-2022 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) vise désormais tout le territoire municipal, à l'exception des usages agricoles (terres et exploitations agricoles). Il précise les critères et les conditions à respecter, les demandes à être étudiées une à une en fonction de ce règlement général plutôt que d'appliquer une forme de zonage parcellaire.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, situé au 1670, route 202 du lundi au vendredi entre 9h00 et 16h00 ou, idéalement, vu les mesures de précaution rendues nécessaires par la COVID-19 en le consultant sur le site internet de la Municipalité au www.municipalitedefranklin.ca.

DONNÉ à Franklin, ce 28 mars 2022



Mélanie Roux
Greffier-trésorière par intérim
dg@municipalitedefranklin.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 28 mars 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 mars 2022



Mélanie Roux
Greffier-trésorière par intérim
dg@municipalitedefranklin.ca
